

13 déc 2012 -16:40

## Conseil des ministres du 13 décembre 2012

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi le jeudi 13 décembre 2012 sous la présidence du Premier ministre Elio Di Rupo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction (FR)  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Thomas Ferri  
Service Rédaction (NL)  
+32 2 287 41 42  
+32 471 67 07 73  
[thomas.ferri@premier.fed.be](mailto:thomas.ferri@premier.fed.be)

13 déc 2012 -16:36

Appartient à Conseil des ministres du 13 décembre 2012

## Nouvelle législation sur les sanctions administratives communales

Afin de lutter contre les incivilités, les communes pourront imposer des sanctions administratives plus sévères. Pour ce faire, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi\* qui exécute les dispositions de l'accord de gouvernement en la matière.

Les sanctions administratives communales sont portées à 350 euros pour les personnes majeures et à 175 euros pour les personnes mineures. Les sanctions peuvent être imposées à partir de 14 ans mais, pour les mineurs, des mesures d'accompagnement seront mises en place. L'avant-projet fixe en outre le cadre légal et clarifie les cas dans lesquels des sanctions sont prises. Dans la nouvelle loi communale, la législation actuelle est ainsi remplacée par une loi.

La liste des mesures administratives et alternatives est en outre étendue. Comme mesure alternative à l'amende administrative, une prestation citoyenne de 15 heures maximum pour les mineurs et de 30 heures maximum pour les majeurs peut être prévue. La médiation dévient obligatoire pour les mineurs. Pour les majeurs, elle est facultative. Un élément nouveau est également le fait que le bourgmestre peut décider d'une interdiction temporaire de lieu pour les individus ou les groupes.

Le texte est maintenant soumis pour avis au Conseil d'Etat et à la commission Vie privée.

*\* relatif aux sanctions administratives communales visant à lutter contre les incivilités.*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13  
<http://www.milquet.belgium.be>

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de la Justice

Boulevard de Waterloo 115

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 542 80 11

<http://www.justice.belgium.be>

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, et secrétaire d'Etat aux Réformes institutionnelles

Rue de la Loi 51

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 790 57 11

<http://www.melchiorwathelet.be>

13 déc 2012 -16:36

Appartient à Conseil des ministres du 13 décembre 2012

## Dossiers introduits dans le cadre de la prudence budgétaire

Le Conseil des ministres a approuvé une série de dossiers de demandes d'engagements de crédits qui ont fait l'objet d'une évaluation favorable par le groupe de travail mis en place dans le cadre de la circulaire relative à la prudence budgétaire pour l'année budgétaire 2012.

Le Conseil des ministres a approuvé une série de dossiers de demandes d'engagements de crédits qui ont fait l'objet d'une évaluation favorable par le groupe de travail mis en place dans le cadre de la circulaire relative à la prudence budgétaire pour l'année budgétaire 2012.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget  
et de la Simplification administrative

Queteletplein 7

1210 Bruxelles

Belgique

+32 2 211 38 11

<http://www.chastel.belgium.be>

13 déc 2012 -16:36

Appartient à Conseil des ministres du 13 décembre 2012

## Modification de la clé de répartition des contributions financières à l'Union économique Benelux

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment au Protocole portant amendement à la Convention du 14 janvier 1964 exécutant le Traité instituant l'Union économique Benelux.

Le protocole vise à modifier la clé de répartition des contributions financières de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg pour le budget de l'Union Benelux. L'ancienne clé de répartition était basée sur le coefficient de population de 1965. La nouvelle clé de répartition se présente comme suit :

- la Belgique contribuera désormais à concurrence de 41% au lieu de 48,5%
- les Pays-Bas contribueront désormais à concurrence de 53% au lieu de 48,5%
- le Luxembourg contribuera désormais à concurrence de 6% au lieu de 3%

Cette modification agira avec effet rétroactif au 1er janvier 2012.

*Avant-projet de loi portant assentiment au Protocole portant amendement à la Convention du 14 janvier 1964 conclue en exécution de l'article 37, alinéa 2, du Traité instituant l'Union économique Benelux, fait à Bruxelles le 6 juin 2012*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>

13 déc 2012 -16:36

Appartient à [Conseil des ministres du 13 décembre 2012](#)

## Assentiment à l'Accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre l'Union européenne et le Maroc

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'Accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre l'Union européenne et le Maroc.

Cet accord vise à la libéralisation progressive des relations aériennes entre l'Union européenne et le Maroc en échange de la reprise progressive, par ce dernier pays, de l'acquis communautaire en matière de transport aérien. L'accord s'inscrit dans la volonté européenne d'élargir l'espace aérien commun à l'ensemble des pays du voisinage de l'Union européenne. Le Maroc est le premier pays non européen à avoir signé un tel accord qui entend servir de référence dans les relations aéronautiques euro-méditerranéennes.

L'ouverture de cet espace aérien permet aux compagnies aériennes européennes et marocaines de décoller de tout point en Europe et au Maroc respectivement, pour un marché de plus de 11 millions de passagers par an en 2010. Les passagers peuvent bénéficier de liaisons jusque-là inédites qui permettent d'éviter les correspondances multiples. Entre 2006 et 2010, le trafic entre la Belgique et le Maroc a quasiment doublé pour approcher le million de passagers annuel. Cette progression est essentiellement due au développement de liaisons par les transporteurs à bas coûts et bas tarifs, représentant 77% du marché Belgique-Maroc en 2010.

Outre l'ouverture des marchés, cet accord vise à garantir des niveaux élevés et uniformes de sécurité et de gestion du trafic aérien avec le Maroc ainsi que l'application de règles communautaires en matière de concurrence, de droit des consommateurs et de protection de l'environnement. Cette harmonisation des normes permettra de garantir un cadre concurrentiel.

*Avant-projet de loi portant assentiment à l'Accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et le Royaume du Maroc, d'autre part, fait à Bruxelles le 12 décembre 2006*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>

13 déc 2012 -16:36

Appartient à Conseil des ministres du 13 décembre 2012

## Exonération de l'indemnité de stage dans le calcul du revenu d'intégration

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal\* qui vise à ne plus tenir compte de l'indemnité de stage dans le calcul du revenu d'intégration. Cette mesure s'inscrit dans l'adaptation de la réglementation du chômage qui entre en vigueur au 1er janvier 2013.

L'indemnité mensuelle de 200 euros que l'employeur paye au jeune demandeur d'emploi stagiaire ne sera plus retenue dans le calcul du revenu d'intégration. Les jeunes demandeurs d'emploi qui suivent un stage de transition ont droit à une indemnité de stage payée par l'ONEM, complétée par le revenu d'intégration s'ils ne disposent que de peu de moyens d'existence. Le fournisseur de stage paye en outre une indemnité supplémentaire de 200 euros. Ce montant est désormais exonéré du calcul des ressources sur lesquelles le revenu d'intégration se base.

*\* modifiant l'arrêté royal du 11 juillet 2002 portant règlement général en matière de droit à l'intégration sociale.*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de Presse de Mme Maggie De Block, secrétaire d'Etat  
à l'Asile et la Migration, à l'Intégration sociale et à la Lutte  
contre la pauvreté  
Boulevard de Waterloo 115  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 542 80 11  
<http://www.fedasil.be>

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de  
la Justice  
Boulevard de Waterloo 115  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 542 80 11  
<http://www.justice.belgium.be>

13 déc 2012 -16:36

Appartient à Conseil des ministres du 13 décembre 2012

## Modification aux statuts d'Infrabel et émission de nouvelles actions

Le Conseil des ministres a approuvé une modification aux statuts d'Infrabel, qui a été décidée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2011. Il a en outre approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à autoriser Infrabel à émettre de nouvelles actions afin de rémunérer l'apport en nature des travaux menés par la SNCB Holding et de biens immobiliers de la SNCB Holding.

L'assemblée générale d'Infrabel a décidé de réduire le capital social de 13 millions d'euros. Cette diminution de capital résulte de l'augmentation de capital destinée à l'exécution des travaux des lignes à grande vitesse. La quatrième tranche de 13 millions d'euros a été transférée vers la rubrique "subsidés en capital".

Par ailleurs, Infrabel applique une augmentation de capital, par apport en nature de la SNCB Holding de travaux exécutés sur les lignes 161 et 162 ainsi que de 1029 biens immobiliers situés dans la zone de la gare de formation d'Anvers-Nord.

*Projet d'arrêté royal approuvant une modification aux statuts de Infrabel, société anonyme de droit public*

*Projet d'arrêté royal autorisant Infrabel à émettre de nouvelles actions et fixant une liste de biens que la SNCB-Holding est autorisée à transférer à Infrabel*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des  
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la  
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 213 09 11  
<http://magnette.belgium.be>

13 déc 2012 -16:36

Appartient à [Conseil des ministres du 13 décembre 2012](#)

## Approbation de projets Optifed

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur trois projets dans le cadre du programme Optifed, qui ont été proposés par le Premier ministre Elio Di Rupo, le ministre du Budget et de la Simplification administrative Olivier Chastel, et le secrétaire d'Etat à la Fonction publique et à la Modernisation des services publics Hendrik Bogaert. Optifed a pour objectif de réaliser des économies durables et d'améliorer le fonctionnement des autorités fédérales en favorisant une meilleure collaboration entre les différents services publics.

Le projet Papyrus II, qui fait partie du plan d'investissement et de modernisation du SPF Finances, a pour objectif de réduire considérablement le parc d'imprimantes et de photocopieuses. A cet effet, un marché public pour un contrat cadre sera lancé, auquel d'autres services publics fédéraux pourront également participer.

Le projet de la facturation électronique offre une approche intégrée pour rationaliser toutes les initiatives en matière de dématérialisation ou de digitalisation de factures adressées aux autorités fédérales. La promotion et l'encouragement de la facturation électronique est dès lors essentielle en vue de la réalisation de l'objectif figurant dans l'accord de gouvernement de diminuer de 30 % la charge administrative des entreprises pour la fin de la législature. Le projet tient compte des objectifs de facturation électronique fixés dans le Plan d'action fédéral simplification administrative, des principes du programme Optifed et du programme FEDCOM en cours (FEDCOM est un projet fédéral qui vise à informatiser la comptabilité de l'Etat).

Le troisième projet concerne l'analyse costing out des services facturés par la SNCB aux autorités fédérales. L'analyse ne concerne pas les tarifs des abonnements de train entre le domicile et le lieu de travail. Les services publics fédéraux suivront ensuite ces recommandations afin de faire des économies sur les frais de train. Il s'agit notamment d'optimiser les déplacements entre le domicile et le lieu de travail ainsi que les déplacements professionnels.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Hendrik Bogaert, secrétaire d'Etat à  
la Fonction publique et à la Modernisation des Services

publics

Rue Royale 180

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 209 33

<http://bogaert.belgium.be>

13 déc 2012 -16:36

Appartient à [Conseil des ministres du 13 décembre 2012](#)

## Nomination de membres du conseil d'administration du Fonds de réduction du coût global de l'énergie

Sur proposition du ministre des Finances et du Développement durable Steven Vanackere, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination des membres du Conseil d'administration de la SA Fonds de réduction du coût global de l'énergie.

Sont nommés membres :

- Mme Jihanne Annane
- M. Sébastien Bastaits
- M. Dimitri Eggermont
- Mme Lara Kotlar
- Mme Saraswati Matthieu
- Mme Katrien Partyka
- M. Nicolas Pirotte
- Mme Nele Roobrouck
- M. Jan Schaerlaekens

Par ailleurs, les mandats de M. Wilfried Bieseman, Mme Isabel Haest et M. Alexandre Lesiw sont renouvelés.

Le projet entre en vigueur le 1er janvier 2013.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique  
Rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 574 80 05  
<http://www.minfin.fgov.be>

13 déc 2012 -16:36

Appartient à Conseil des ministres du 13 décembre 2012

## Convention avec le CODA-CERVA pour une étude sur le virus de Schmallerberg

Le CODA-CERVA (le Centre d'étude et de recherches vétérinaires et agrochimiques) et le Fonds budgétaire pour la santé et la qualité des animaux et des produits animaux ont signé une convention pour la recherche sur le virus de Schmallerberg, un virus qui touche les chèvres, les moutons et les bovins. Le projet de recherche s'inscrit dans un paquet global auquel participent plusieurs Etats européens et qui est coordonné par la Commission européenne.

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur la convention que le Fonds budgétaire pour la santé et la qualité des animaux et des produits animaux (SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement) signera avec le CODA-CERVA pour la recherche sur le virus de Schmallerberg et a également approuvé le financement partiel par le Fonds budgétaire. L'Union européenne prendra 50% des frais à sa charge.

La Belgique est engagée au sein du consortium des pays participants dans l'étude du virus de Schmallerberg, déterminée dans la décision 2012/349/UE de la Commission européenne du 27 juin 2012\*. Au niveau belge, un partenariat existe entre le CODA-CERVA et les associations *Dierengezondheidszorg Vlaanderen vzw*, l'Association régionale pour la santé et l'identification des animaux asbl, l'ULG et l'Institut de médecine tropicale.

Le virus de Schmallerberg est un nouveau virus qui est apparu fin 2011-début 2012 dans 8 pays dont la Belgique. La maladie touche les chèvres, les moutons et les bovins et entraîne des problèmes de bien-être, des problèmes pour l'exportation et des pertes économiques.

*\*concernant une contribution financière de l'Union en faveur de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Espagne, de la France, de l'Italie, des Pays-Bas et du Royaume-Uni.*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des  
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de  
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabelaruelle.be>

13 déc 2012 -16:36

Appartient à [Conseil des ministres du 13 décembre 2012](#)

## Nomination des membres du comité scientifique institué auprès de l'AFSCA

Sur proposition de la ministre de l'Agriculture Sabine Laruelle, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination des membres du comité scientifique institué auprès de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA).

- Prof. Dr. Ir. Dirk Berkvens, Institut de médecine tropicale, Anvers
- Prof. Dr. Antoine Clinquart, Université de Liège, Liège
- Prof. Dr. Georges Daube, Université de Liège, Liège
- Dr. Philippe Delahaut, Centre d'économie rurale, Marloie
- Prof. Dr. Ir. Bruno De Meulenaer, Universiteit Gent, Gand
- Prof. Dr. Lieven De Zutter, Universiteit Gent, Merelbeke
- Prof. Dr. Jeroen Dewulf, Universiteit Gent, Merelbeke
- Prof. Dr. Pascal Gustin, Université de Liège, Liège
- Dr. Lic. Wet. Lieve Herman, Instituut voor landbouw en visserijonderzoek, Melle
- Prof. Dr. Ir. Peter Hoet, Katholieke Universiteit Leuven, Louvain
- Dr. Hein Imberechts, Centre d'étude et de recherches vétérinaires et agrochimiques, Uccle
- Prof. Dr. Ir. Anne Legrève, Université catholique de Louvain, Louvain-La-Neuve
- Prof. Dr. Ir. Christophe Matthys, Katholieke Universiteit Leuven, Louvain
- Dr. Claude Saegerman, Université de Liège, Liège
- Prof. Dr. Sc. Marie-Louise Scippo, Université de Liège, Liège
- Prof. Ir. Marianne Sindic, Université de Liège-Gembloux Agro Bio-Tech, Gembloux
- Prof. Dr. Sc. Niko Speybroeck, Université catholique de Louvain, Louvain-La-Neuve
- Prof. Em. Dr. Ir. W. Steurbaut, Universiteit Gent, Gand
- Prof. Dr. Etienne Thiry, Université de Liège, Liège
- Prof. Dr. Ir. Mieke Uyttendaele, Universiteit Gent, Gand
- Dr. Thierry van den Berg, Centre d'étude et de recherches vétérinaires et agrochimiques, Uccle
- Prof. Em. Dr. Pharm. Carlos Van Peteghem, Universiteit Gent, Gand

Le projet entre en vigueur le 25 janvier 2013.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des  
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de  
l'Agriculture  
Avenue de la Toison d'or 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 250 03 03  
<http://www.sabinelaruelle.be>

13 déc 2012 -16:36

Appartient à Conseil des ministres du 13 décembre 2012

## Actualisation du nombre de travailleurs occupés dans les services des Communautés dans le cadre de la promotion de l'emploi dans le secteur non-marchand

Sur proposition de la ministre de l'Emploi Monica De Coninck, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à actualiser le nombre de travailleurs occupés dans les services des Communautés française, flamande et germanophone, dans le cadre de la promotion de l'emploi dans le secteur non-marchand.

Le nombre de travailleurs des services des Communautés qui entrent dans le champ d'application de l'arrêté royal du 18 juillet 2002 portant des mesures visant à promouvoir l'emploi dans le secteur non marchand est augmenté de 272 travailleurs. Pour cette mise à l'emploi, les employeurs reçoivent une intervention du maribel social du secteur public, institué auprès de l'ONSS-APL.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Monica De Coninck, ministre de  
l'Emploi  
Rue Ernest Blérot 1 - 9ième étage  
1070 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 238 28 11  
<http://www.emploi.belgique.be>

13 déc 2012 -16:36

Appartient à Conseil des ministres du 13 décembre 2012

## Nomination de deux membres du Comité scientifique pour l'observation et l'analyse des prix

Sur proposition du ministre de l'Economie et des Consommateurs Johan Vande Lanotte, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à nommer deux membres représentant la Banque nationale de Belgique au Comité scientifique pour l'observation et l'analyse des prix, constitué auprès de l'Institut des comptes nationaux (ICN).

Sont nommées à partir du 1er novembre 2012 :

- Mme Carine Swartenbroekx
- Mme Martine Druant

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Johan Vande Lanotte, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie, des Consommateurs et de la Mer du Nord  
Avenue des Arts 7  
1210 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 220 20 11  
[http:// www.economie.fgov.be](http://www.economie.fgov.be)

13 déc 2012 -16:36

Appartient à Conseil des ministres du 13 décembre 2012

## Contrôle du degré de dépendance des patients hébergés dans les maisons de repos pour personnes âgées

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette Onkelinx, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal\* qui vise à modifier l'arrêté royal relatif au contrôle de l'échelle d'évaluation de Katz dans les maisons de repos pour personnes âgées (MRPA) et les maison de repos et de soins (MRS), suite à l'introduction d'une nouvelle catégorie de dépendance.

Le Comité de l'assurance soins de santé de l'Inami a en effet approuvé la création et le financement d'une nouvelle catégorie de dépendance D pour les patients souffrant de démence, quelle que soit leur dépendance physique.

Le projet approuvé aujourd'hui par le Conseil des ministres prévoit la procédure à suivre pour l'examen des patients classés dans la catégorie de dépendance D. Il modifie en outre la formule destinée à calculer le coefficient de concordance Kappa.

*\* modifiant l'arrêté royal du 21 août 2008 portant exécution de l'article 37 quater, § 1er, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, pour les dispensateurs de soins visés à l'article 34, alinéa 1er, 11° et 12°, de la même loi.*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

13 déc 2012 -16:36

Appartient à Conseil des ministres du 13 décembre 2012

## Note sur les indicateurs fédéraux environnementaux

Le Conseil des ministres a pris acte de la note sur les indicateurs fédéraux environnementaux 2012, présentée par le secrétaire d'Etat à l'Environnement Melchior Wathelet. Cette note décrit l'évolution des actions menées en matière d'environnement au niveau fédéral ainsi que leur impact sur l'environnement.

Cette note intermédiaire couvre la période 2009-2012 et met en exergue les indicateurs pertinents des politiques ayant trait à l'environnement. Elle s'articule en deux volets distincts. Le premier volet traite de l'état du milieu marin et des politiques qui s'y appliquent. Le second volet traite des autres politiques environnementales fédérales, rassemblées sous neuf thématiques : les modes de production et de consommation, l'énergie, le nucléaire, les transports, l'environnement et la santé, le climat, la biodiversité, la gestion publique ainsi que les inspections et décisions judiciaires.

La note a été rédigée par le comité d'accompagnement composé des points de contacts dans les services publics fédéraux compétents et coordonnée par la Direction générale Environnement du SPF Santé publique.

Le prochain rapport complet est prévu pour 2014

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat  
à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, et secrétaire  
d'Etat aux Réformes institutionnelles  
Rue de la Loi 51  
1040 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 790 57 11  
<http://www.melchiorwathelet.be>

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première  
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances

Rue de la Loi 2

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 504 85 13

<http://www.milquet.belgium.be>

13 déc 2012 -16:36

Appartient à Conseil des ministres du 13 décembre 2012

## Dispense de stage pour les candidats experts-comptables et conseillers fiscaux ayant une expérience professionnelle d'au moins 7 ans

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui vise à simplifier et accélérer l'accès au statut d'expert-comptable et de conseiller fiscal pour les candidats bénéficiant d'une large expérience dans le domaine de la comptabilité et de la fiscalité.

L'avant-projet, proposé par la ministre des Classes moyennes, des PME et des Indépendants Sabine Laruelle et le ministre de l'Economie Johan Vande Lanotte, permet au Conseil de l'Institut des experts-comptables de dispenser du stage et de l'examen d'admission au stage les candidats qui peuvent démontrer une expérience professionnelle pertinente de 7 ans dans les domaines de l'expertise comptable ou de la fiscalité. La détention d'un diplôme et la réussite de l'examen d'aptitude restent toutefois d'application.

Le projet répond à une demande de l'Institut des experts-comptables et met en oeuvre le volet PME de la stratégie de relance, approuvée par le Conseil des ministres du 20 juillet 2012. Il est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Avant-projet de loi modifiant la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des  
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de  
l'Agriculture  
Avenue de la Toison d'or 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 250 03 03  
<http://www.sabelaruelle.be>

Service de presse de M. Johan Vande Lanotte, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie, des Consommateurs et de la Mer du Nord

Avenue des Arts 7

1210 Bruxelles

Belgique

+32 2 220 20 11

[http:// www.economie.fgov.be](http://www.economie.fgov.be)

13 déc 2012 -16:36

Appartient à Conseil des ministres du 13 décembre 2012

## Ajout de onze produits à la liste des substances psychotropes

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à compléter la liste des substances psychotropes par onze produits qui présentent un risque pour la santé publique.

Ces produits, qui sont apparus ces dernières années dans différentes parties du monde, sont des cannabinoïdes de synthèse dont quelques-uns ont les mêmes effets psychoactifs pour leurs utilisateurs que ceux causés par le cannabis. L'ajout de ces onze produits à la liste des substances psychotropes permettra à la Belgique d'organiser un contrôle efficace, de la production à l'utilisation y compris l'importation et l'exportation.

*Projet d'arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 22 janvier 1998 réglementant certaines substances psychotropes et relatif à la réduction des risques et à l'avis thérapeutique*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

13 déc 2012 -16:36

Appartient à [Conseil des ministres du 13 décembre 2012](#)

## Dossiers relatifs à la Régie des bâtiments

Sur proposition du secrétaire d'Etat à la Régie des bâtiments Servais Verherstraeten, le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers relatifs à la Régie des bâtiments.

Il s'agit des dossiers suivants :

- les travaux à réaliser au 6e étage de l'immeuble AMCA à Anvers pour l'accueil des services fédéraux du gouverneur de la province, de la délégation régionale du Registre national et de la Régie des bâtiments ;
- l'engagement et l'attribution d'un marché d'étude partielle intégrée pour l'exécution de travaux à la scène et dans la salle du Théâtre royal de la Monnaie à Bruxelles ;
- les travaux d'aménagement à réaliser au bâtiment sis boulevard de Waterloo 76 à Bruxelles pour le tribunal d'application des peines, ainsi que la prolongation des contrats de prise en location des bâtiments Treurenberg et Porte de Hal pour les besoins du SPF Justice.

Le Conseil des ministres a par ailleurs marqué son accord sur le déblocage administratif des crédits d'engagement destinés à poursuivre l'exécution des plans pluriannuels pour les besoins des établissements pénitentiaires et des bâtiments judiciaires.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Servais Verherstraeten, secrétaire d'Etat aux Réformes institutionnelles, et à la Régie des bâtiments et au Développement durable  
Rue Royale 180  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 209 33 11

13 déc 2012 -16:36

Appartient à Conseil des ministres du 13 décembre 2012

## Marchés publics pour la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Pieter de Crem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers relatifs à des marchés publics pour la Défense.

Le Conseil des ministres a approuvé :

- l'attribution d'un marché relatif à l'acquisition de 13 *crashtenders* pour les bases aériennes ;
- l'attribution d'un marché public relatif à l'acquisition de munitions 90 mm de différents types pour entraînement avec l'*Armoured Infantry Vehicle (AIV) Direct Fire (DF) 90* ;
- le lancement d'une procédure de marché public pour l'aménagement d'une zone *cleanroom* au sein de l'hôpital militaire Reine Astrid de Neder-Over-Heembeek.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier  
ministre et ministre de la Défense  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 550 28 11  
<http://www.mil.be>

13 déc 2012 -16:36

Appartient à Conseil des ministres du 13 décembre 2012

## Versement au Fonds des investissements ferroviaires des moyens d'investissement non utilisés par le groupe SNCB

Sur proposition du ministre des Entreprises publiques Paul Magnette, le Conseil des ministres a fixé le montant à verser par le groupe SNCB au Fonds des investissements ferroviaires à 71,9 millions d'euros pour 2012.

La SNCB Holding, la SNCB et Infrabel doivent verser la partie de la dotation d'investissements qu'ils n'ont pas utilisée à la fin de l'année, sur le compte du Fonds. Le montant est fixé sur la base du rapport d'avancement que la SNCB Holding soumet au Conseil des ministres. Les sociétés peuvent réutiliser le montant qu'elles ont versé l'année d'après pour poursuivre l'exécution du plan pluriannuel d'investissement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des  
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la  
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 213 09 11  
<http://magnette.belgium.be>

13 déc 2012 -16:36

Appartient à Conseil des ministres du 13 décembre 2012

## Attribution d'un marché public pour la Direction générale de l'Energie

Sur proposition du secrétaire d'Etat à l'Energie Melchior Wathelet, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'attribution d'un marché public relatif à l'évaluation stratégique environnementale de la deuxième étude prospective électricité et l'engagement de cette dépense sur le budget 2012 de la Direction générale de l'Energie.

La DG Energie est en effet chargée d'établir tous les 4 ans une étude sur les perspectives d'approvisionnement en électricité. Cette deuxième étude doit être publiée en décembre 2013 mais devra avant cela être soumise à une évaluation des incidences sur l'environnement, ce qui implique une consultation publique.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat  
à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, et secrétaire  
d'Etat aux Réformes institutionnelles

Rue de la Loi 51

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 790 57 11

<http://www.melchiorwathelet.be>

13 déc 2012 -16:36

Appartient à Conseil des ministres du 13 décembre 2012

## Création du Centre interfédéral pour l'Egalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations

Le Conseil des ministres a décidé de créer un nouveau Centre interfédéral pour l'Egalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations, qui est également compétent pour les Communautés et les Régions. Le nouveau centre voit le jour après concertation avec les Communautés et les Régions, qui s'est clôturée par un accord de coopération sur la création du nouveau centre.

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi créant un nouveau Centre interfédéral pour l'Egalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations. L'actuel Centre fédéral pour l'Egalité des chances et la lutte contre le racisme ne sera plus compétent que pour l'analyse des flux migratoires, la protection des droits fondamentaux des étrangers et la lutte contre la traite des êtres humains.

La directive 200/43/CE du Conseil européen\* impose aux Etats membres de l'Union européenne de désigner un ou plusieurs organismes chargés de promouvoir l'égalité de traitement entre toutes les personnes, sans discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique. Jusqu'ici, le centre était une institution fédérale qui n'était pas compétente pour les Communautés et les Régions. L'accord de coopération entre les autorités fédérales, les Communautés et les Régions a résulté en un nouveau Centre interfédéral pour l'Egalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations. Le Centre traitera les plaintes via un point de contact central et des points de contact au niveau local, qui seront gérés en collaboration avec les Communautés, les Régions, les provinces et les communes. Le Centre peut en outre entamer des procédures judiciaires, enquêter et formuler des avis.

L'actuel Centre pour l'Egalité des chances et la lutte contre le racisme deviendra un Centre fédéral pour l'analyse des flux migratoires, la protection des droits fondamentaux des étrangers et la lutte contre la traite des êtres humains. Le Centre exerçait ces missions depuis 2003. Elles n'ont pas été reprises par le nouveau Centre qui vient d'être créé et restent donc une compétence fédérale.

*\*du 29 juin 2000.*

*- Avant-projet de loi relatif au Centre interfédéral pour l'Egalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations*

*- Avant-projet de loi adaptant la loi du 15 février 1993 créant un Centre pour l'Egalité des chances et la lutte contre le racisme en vue de le transformer en un Centre fédéral pour l'analyse des flux migratoires, la protection des droits fondamentaux des étrangers et la lutte contre la traite des êtres humains*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances

Rue de la Loi 2

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 504 85 13

<http://www.milquet.belgium.be>

13 déc 2012 -16:36

Appartient à Conseil des ministres du 13 décembre 2012

## Marché public informatique pour l'AFSCA

Sur proposition de la ministre de l'Agriculture Sabine Laruelle, le Conseil des ministres a autorisé l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) à lancer une procédure négociée sans publicité en vue de la prolongation d'un an de trois contrats relatifs à l'obtention des updates pour les licences Oracle.

Sur proposition de la ministre de l'Agriculture Sabine Laruelle, le Conseil des ministres a autorisé l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) à lancer une procédure négociée sans publicité en vue de la prolongation d'un an de trois contrats relatifs à l'obtention des updates pour les licences Oracle.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des  
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de  
l'Agriculture  
Avenue de la Toison d'or 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 250 03 03  
<http://www.sabinelaruelle.be>

13 déc 2012 -16:36

Appartient à Conseil des ministres du 13 décembre 2012

## Octroi de subventions en matière d'intégration sociale

Sur proposition de la secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé l'octroi de subventions à divers projets d'intégration et d'économie sociale.

Il s'agit des subventions suivantes :

- une subvention de 100.000 euros au Fonds Stade ouvert, qui a pour but de soutenir les démarches de et vers l'entreprenariat socialement responsable dans les clubs de football de Belgique ;
- une subvention de 25.000 euros à l'asbl "Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance", qui a pour but de parachever le projet "L'extrascolaire sans barrière", destiné à rendre les milieux d'accueil davantage accessibles aux enfants issus de familles pauvres ;
- une subvention de 2.097.772 euros destinée à financer les 24 projets d'économie sociale retenus dans l'appel à projets lancé par la secrétaire d'Etat en juin 2012 ;
- une subvention de 20.000 euros à VOSEC et une subvention de 30.000 euros à SAW-B, qui sont des coupoles d'économie sociale qui ont pour but de sensibiliser les acteurs belges de l'économie sociale aux politiques européennes ;
- une subvention de 544.349,94 euros aux associations et pouvoirs locaux, destinée à financer les projets 2012 visant à réduire la fracture numérique .

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de Presse de Mme Maggie De Block, secrétaire d'Etat  
à l'Asile et la Migration, à l'Intégration sociale et à la Lutte  
contre la pauvreté  
Boulevard de Waterloo 115  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 542 80 11  
<http://www.fedasil.be>

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de  
la Justice

Boulevard de Waterloo 115

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 542 80 11

<http://www.justice.belgium.be>

13 déc 2012 -16:36

Appartient à Conseil des ministres du 13 décembre 2012

## Détachement de personnel SMALS au SPP Intégration sociale

Sur proposition de la secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale Maggie De Block, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le détachement d'un membre du personnel de l'asbl SMALS pour le poste de manager "Communication et Conversation entreprise" au Service public fédéral de programmation Intégration sociale .

Ce manager aura pour mission d'assurer l'introduction dans les services du SPP Intégration sociale des nouveaux outils informatiques supportant le concept de *Conversation Enterprise*, tout en assurant la gestion quotidienne efficiente et opérationnelle du service *Front Desk et Communication*. Ce détachement permettra une importante réduction des coûts.

Ce projet fait partie des projets Optifed qui ont pour but de réaliser des économies et d'améliorer le fonctionnement des organisations fédérales dans le souci d'une meilleure collaboration entre les différents services publics.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de Presse de Mme Maggie De Block, secrétaire d'Etat  
à l'Asile et la Migration, à l'Intégration sociale et à la Lutte  
contre la pauvreté  
Boulevard de Waterloo 115  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 542 80 11  
<http://www.fedasil.be>

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de la Justice  
Boulevard de Waterloo 115  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 542 80 11  
<http://www.justice.belgium.be>

13 déc 2012 -16:36

Appartient à Conseil des ministres du 13 décembre 2012

## Marchés publics pour la Justice

Sur proposition de la ministre de la Justice Annemie Turtelboom, le Conseil des ministres a marqué son accord sur les dossiers suivants :

- l'engagement d'un crédit pour le paiement des factures concernant la location de bracelets électroniques ;
- la commande d'un chef de projet expert auprès de l'asbl e-gov pour 220 jours d'assistance technique externe pour la Commission des jeux de hasard.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de  
la Justice  
Boulevard de Waterloo 115  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 542 80 11  
<http://www.justice.belgium.be>

13 déc 2012 -16:36

Appartient à Conseil des ministres du 13 décembre 2012

## Modalités de mise en oeuvre de la cotisation spéciale de sécurité sociale pour les pensions complémentaires des indépendants

Sur proposition de la ministre des Indépendants Sabine Laruelle, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal\* qui règle la mise en oeuvre de la cotisation spéciale de sécurité sociale pour les pensions complémentaires des indépendants. Le projet exécute la loi-programme du 22 juin 2012, qui a instauré cette cotisation spéciale de sécurité sociale.

La loi-programme du 22 juin 2012 astreint les personnes morales qui cotisent pour la pension complémentaire d'un indépendant à payer une cotisation spéciale de sécurité sociale, lorsque les cotisations ou les primes dépassent le seuil de 30.000 euros. Cette cotisation spéciale s'élève à 1,5 % de la partie au-dessus de 30.000 euros. Le projet d'arrêté royal, approuvé aujourd'hui par le Conseil des ministres, fixe notamment les modalités de paiement de cette cotisation, les données qui doivent être communiquées ainsi que les dispositions relatives à la perception.

*\* pris en exécution de l'art. 28, § 5, de la loi-programme du 22 juin 2012, relatif à la cotisation spéciale de sécurité sociale pour les pensions complémentaires des indépendants.*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des  
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de  
l'Agriculture  
Avenue de la Toison d'or 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 250 03 03  
<http://www.sabelaruelle.be>

13 déc 2012 -16:36

Appartient à Conseil des ministres du 13 décembre 2012

## Octroi d'un subside à des organisations scientifiques de médecine générale

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette Onkelinx, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à octroyer un subside, pour 2012, à certaines organisations scientifiques de médecine générale en vue de favoriser l'apport d'un soutien scientifique à la médecine générale.

Le subside octroyé aux organisations scientifiques de médecine générale leur permet d'assurer les missions suivantes :

- apporter un soutien scientifique et logistique à la pratique de la médecine générale ;
- contribuer activement à l'amélioration de la coordination entre les producteurs belges de recommandations de bonnes pratiques ;
- participer au projet de mise en oeuvre d'un numéro unique d'appel à la garde de médecine générale et au dispatching des appels sur la base de protocoles ;
- apporter un soutien logistique à la pratique de groupes.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales  
Rue du Commerce 78-80  
1040 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 233 51 11  
<http://www.laurette-onkelinx.be/>

13 déc 2012 -16:36

Appartient à Conseil des ministres du 13 décembre 2012

## Octroi d'un subside au Centre national de prévention et de traitement des intoxications

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à octroyer un subside au Centre national de prévention et de traitement des intoxications. Le subside permet au Centre de poursuivre la surveillance des cas d'accidents et de décès causés par le monoxyde de carbone.

Le Conseil des ministres octroie un subside au Centre national de prévention et de traitement des intoxications, plus connu sous le nom de Centre Antipoisons, afin de lui permettre d'opérer, à titre prioritaire, la surveillance des cas d'accidents et de décès causés par le monoxyde de carbone en Belgique. Le Centre Antipoisons participe ainsi à l'analyse épidémiologique de cette problématique et pourra fournir les éléments d'une décision politique en la matière.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

13 déc 2012 -16:36

Appartient à Conseil des ministres du 13 décembre 2012

## Emission de nouvelles actions par le Palais des Beaux-Arts

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à autoriser la SA Palais des Beaux-Arts à émettre de nouvelles actions.

L'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit public à finalité sociale Palais des Beaux-Arts doit procéder à une restructuration de son capital social. Le Conseil des ministres a autorisé le Palais des Beaux-Arts à émettre également de nouvelles actions.

La plus-value de réévaluation de l'usufruit du Palais des Beaux-Arts sera intégrée. La perte reportée au bilan à fin décembre 2011 sera apurée et une partie de la créance sous forme de prêt consenti par la Société fédérale de participations et d'investissement sera convertie en capital. A la suite de ces opérations, le capital social s'élèvera à 28 millions d'euros. En janvier, après la réunion de l'assemblée générale extraordinaire, ce nouveau capital social sera fixé dans un arrêté royal.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Elio di Rupo, Premier ministre  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<http://www.premier.belgium.be>

13 déc 2012 -16:36

Appartient à Conseil des ministres du 13 décembre 2012

## Attribution d'un marché public relatif au contrat Shared Services

Sur proposition du Premier ministre Elio Di Rupo, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'attribution d'un marché public relatif au renouvellement du contrat d'exploitation des services communs (Shared Services) ICT des quatre services publics fédéraux horizontaux (Chancellerie du Premier Ministre, Fedict, Personnel & Organisation, Budget et Contrôle de la gestion).

Sur proposition du Premier ministre Elio Di Rupo, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'attribution d'un marché public relatif au renouvellement du contrat d'exploitation des services communs (Shared Services) ICT des quatre services publics fédéraux horizontaux (Chancellerie du Premier Ministre, Fedict, Personnel & Organisation, Budget et Contrôle de la gestion).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Elio di Rupo, Premier ministre  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<http://www.premier.belgium.be>

13 déc 2012 -16:36

Appartient à Conseil des ministres du 13 décembre 2012

## Support des changements organisationnels au SPF Finances

Sur proposition du ministres des Finances Steven Vanackere, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la commande de 10 projets en exécution du marché public relatif au support des changements organisationnels au SPF Finances.

Ce marché s'inscrit dans le support et l'accompagnement externes de l'organisation, en fonction des initiatives de changement que réalise le SPF Finances.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique  
Rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 574 80 05  
<http://www.minfin.fgov.be>